

INFORMATIONS UTILES POUR LES FAMILLES

ACCES AUX DROITS : CE QUI CHANGE AU 1^{ER} JANVIER 2022

L'UNCCAS passe en revue les principaux changements pour l'attribution des aides aux personnes accompagnées par les CCAS et CIAS, dans les domaines suivants :

- **Handicap** : Allocation Adulte Handicapé, Prestation de Compensation du Handicap, Allocation journalière de proche aidant ...
- **Enfance, jeunesse, famille** : pensions alimentaires, Allocation journalière de présence parentale, Contrat d'engagement jeune pour les 16-25 ans ...
- **Personnes en situation de précarité** : montant du SMIC, calendrier d'attribution des aides sociales de la CAF, indemnité d'inflation ...
- ⇒ **RETROUVEZ TOUTES CES INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'UNCCAS**

SANTÉ MENTALE : UN GUIDE A DESTINATION DES MUNICIPALITÉS ET DES CCAS-CIAS

La question de la Santé mentale est devenue une préoccupation importante depuis le début de la crise sanitaire. Cette notion large concerne tout un chacun, pas uniquement les personnes qui ont besoin de soins psychiatriques. Avec la crise sanitaire, les municipalités et les CCAS-CIAS sont aussi en première ligne face aux fragilités que peuvent rencontrer leur public.

Afin de les accompagner, le guide « *La santé mentale dans la Cité. Des repères pour comprendre, des exemples pour agir* » a été conçu,

dans le cadre d'un groupe de travail, co-piloté par le Ministère de la Santé et Psycom¹.

Ce guide pourra être utile aux municipalités pour :

- comprendre les enjeux de la santé mentale et le rôle que peuvent jouer les élus
- prendre connaissance de ressources ou d'exemples d'actions

⇒ **CONSULTER LE GUIDE**

Cette action s'inscrit dans le cadre de la [feuille de route de la santé mentale et de la psychiatrie](#) .



¹ « Psycom est un organisme national d'information sur la santé mentale et de lutte contre la stigmatisation » : <https://www.psycom.org/>

PROPOSITION DE LOI TENDANT A REDONNER UN CARACTERE UNIVERSEL AUX ALLOCATIONS FAMILIALES : AUDITION UNAF

Le 26 janvier 2022, la Commission des affaires sociales du Sénat a **adopté la proposition de loi tendant à renforcer l'universalité des allocations familiales**. Ce texte a été adopté en 1^e lecture en séance publique du Sénat le 2 février (-> [voir le compte-rendu de la séance](#)).

Cela signifie que le montant des allocations familiales ne sera plus modulé selon les ressources du foyer, principe d'universalité que l'UNAF a toujours défendu (-> [pour en savoir plus](#)).

Le 12 janvier 2022, l'UNAF avait été auditionnée par le sénateur Olivier Henno, auteur de la proposition de loi, déposée au Sénat en novembre 2021. L'UNAF avait rappelé son inquiétude face à la baisse du montant des allocations familiales pour un certain nombre de familles.

⇒ [RETROUVEZ ICI LE COMPTE-RENDU ET LES POINTS DEFENDUS PAR L'UNAF](#)

MALTRAITANCE DES PERSONNES AGEES EN EHPAD - COMMUNIQUE DE PRESSE UNAF

L'UNAF réagit au récent scandale qui éclabousse le gestionnaire privé d'EHPAD « Orpea » et les faits de maltraitance dénoncés par le journaliste Victor Castanet². L'UNAF affirme que ces événements **« doivent conduire à questionner la compatibilité du modèle économique lucratif avec l'accompagnement des personnes vulnérables et plus largement avec les services bénéficiant de financements publics. »**

Dans son communiqué de presse, l'UNAF rappelle également les mesures qui lui paraissent essentielles pour garantir aux personnes accueillies au sein des EHPAD une vie digne.

⇒ [LIRE LE COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'UNAF](#)

🔗 POUR RAPPEL :

Le 3977 est le numéro national d'écoute dédié aux personnes âgées et aux adultes en situation de handicap victimes de maltraitance. Cette plateforme est gérée par un dispositif associatif national soutenu par le Ministère des Solidarités et de la Santé. Fédération 3977 contre les maltraitances a aussi réagi par un communiqué de presse, consultable [ICI](#).

⇒ **Accès à la plateforme :** [HTTPS://3977.FR/](https://3977.fr/)

² Dans "Les Fossoyeurs", publié le 26 janvier 2022 chez Fayard, le journaliste indépendant Victor Castanet mène une enquête sur les conditions de vie des pensionnaires des Ehpads du groupe Orpea.

Cette rubrique propose de donner la parole aux délégués familiaux, pour qu'ils nous parlent de leur expérience et d'une action menée par leur CCAS.

QUELQUES QUESTIONS POSEES A HUGUES STORTZ, REPRESENTANT FAMILIAL AU CCAS DE HANGENBIETEN

Qu'est-ce qui vous a donné envie de devenir délégué familial ?

« Cela est dû à un concours de circonstances !

En fait, mon épouse avait reçu, de la part de l'association familiale dont elle est membre, un courrier d'appel à candidatures pour le « recrutement » des délégués familiaux au CCAS. Mon épouse étant indisponible, elle m'a relayé l'appel à candidat.e.s.

Cela m'a intéressé. C'était une découverte complète, je ne savais pas de quoi il en retournait.

Pour en savoir plus, j'ai contacté une personne de ma connaissance qui est membre d'un CCAS et qui m'a éclairé sur le rôle du CCAS. »

Comment avez-vous pris en main votre rôle de délégué familial ?

« J'ai raisonné un peu comme dans mon ancienne fonction de chef d'entreprise, en concevant ce mandat comme une feuille blanche à construire avec les autres membres du CCAS.

Au début, cela a été un temps d'observation. J'ai la chance d'être délégué familial dans deux CCAS distincts et qui ont des structurations différentes. J'ai donc pu observer le fonctionnement de l'un et m'en inspirer pour insuffler des idées dans l'autre.

J'ai par exemple pris l'initiative de contacter l'assistante sociale de secteur, pour voir de quelle manière nous pouvons travailler en lien. L'Adjointe déléguée au CCAS est également partie prenante de cette dynamique. Je « bouscule » un peu les autres membres du CCAS ! »

Depuis que vous occupez la fonction de délégué familial, pourriez-vous nous faire part d'une difficulté et d'une satisfaction ressenties ?

« En terme « d'insatisfaction », je dirais que les choses ne vont pas assez vite, elles sont parfois un peu trop « bureaucratisées ». La mise en œuvre de certaines décisions et actions pourrait être plus rapide.

Pour la satisfaction : je suis heureux d'avoir pu initier la liaison avec l'assistante sociale du secteur.

Au sein du CCAS, nous avons mis en place un accueil des habitants sur rdv, et élaboré un questionnaire support à remplir par l'administrateur du CCAS qui reçoit la personne. Cela permet de gagner du temps. »

Un dernier mot ?

« Je suis investi dans la Commission CCAS de l'Udaf. A travers cet engagement et la participation aux différentes formations organisées par la Commission, j'ai constaté qu'il n'y a pas un délégué familial pareil à un autre. En effet, l'expérience est différente selon la commune où l'on se trouve (en fonction de sa taille, de ses moyens, de l'ancienneté du CCAS ...). Il y a donc beaucoup de choses à apprendre. **D'où l'intérêt de participer aux formations CCAS, d'aller vers les autres délégués familiaux pour échanger des expériences.** »

SITES RESSOURCES POUR VOUS INFORMER

- ↳ Informations sur l'action des CCAS et CIAS, le site de l'Union Nationale des CCAS :
<https://www.unccas.org/>
- ↳ Informations généralistes et thématiques sur les familles, 3 sites animés par l'Udaf Bas-Rhin :
 - www.udaf67.fr
 - Le Réseau des Parents : www.reseaudesparents67.fr
 - Le site dédié aux Aidants Familiaux : www.aidants67.fr
- ↳ **Connaissez-vous la fiche-info santé de l'Udaf ?**
Cette fiche propose diverses informations dans le domaine de la santé et sur les aidants familiaux. N'hésitez pas à en prendre connaissance en cliquant **ICI** !

CONTACT

Votre contact : Rosalie DULCK, chargée de mission : rdulck@udaf67.fr